



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2025

Délibération n° DEL 2025-035

Le **13/05/2025** à 20h00, le conseil municipal de la commune de Viry dûment convoqué le **06/05/2025**, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la salle de l'Ellipse, 140 rue Villa Mary, sous la présidence de M. Laurent CHEVALIER, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 24**

**Présents : 14**

CHEVALIER Laurent, Maire, DUPONT Lorelei, BARBIER Claude, SECRET Michèle, AMSALEM Ronan, RODRIGUEZ Sandrine, BERON Alexandra, LARCHER Patrick, adjoints, VIOLLET Michèle, DE VIRY François, DUPENLOUP Nathalie, MOYNAT Raphaël, ROSAY Jacques, LEFORT Agnès

**Procurations : 05**

BONHOMME Samuel a donné pouvoir à CHEVALIER Laurent, VIOLLET Pierre a donné pouvoir à VIOLLET Michèle, MATTANA Alain a donné pouvoir à AMSALEM Ronan, DEMALTE Carine a donné pouvoir à MOYNAT Raphaël, BARBIER Savoya a donné pouvoir à BARBIER Claude

**Absents : 10**

BONHOMME Samuel, VIOLLET Pierre, MATTANA Alain, DEMALTE Carine, PANTACCHINI Julien, BARBIER Savoya, SECRET Michel, DE VIRY Henri, MERLOT Cédric, CHEVALIER-NEILSON Lucy

**Secrétaire :**

BERON Alexandra

**Publicité :** Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

Transmission à la préfecture le 26/05/2025

Publication le 28/05/2025

**Objet : CENTRE MUNICIPAL DE SANTE – Désignation des membres du conseil d'exploitation - Complément**

Monsieur le Maire rappelle, que par délibération n° DEL 2025\_008 du 11 mars 2025, le conseil municipal a créé une régie municipale à autonomie financière, à caractère administratif, pour la gestion du centre municipal de santé de la commune de Viry, approuvé ses statuts et désigné les conseillers municipaux appelés à siéger au conseil d'exploitation de la régie, à savoir Madame Michèle SECRET, Madame Alexandra BERON, Monsieur Patrick LARCHER, et Monsieur Cédric MERLOT.

Le conseil d'exploitation, tel que décrit dans les statuts du centre municipal de santé, est également composé d'un membre de la société civile, choisi parmi les personnes ayant acquis, en raison notamment de leur expérience des affaires ou de l'administration ou de leur profession, une compétence particulière leur permettant d'émettre tous avis utiles, sur les questions relatives au fonctionnement de la régie.

Il est proposé que ce membre soit un représentant du Centre Hospitalier Annecy Genevois (CHANGE), dans une optique de favoriser la nécessaire collaboration, entre la médecine de ville et la médecine hospitalière. Le CHANGE s'est montré favorable à cette possibilité et a proposé, pour remplir cette mission, la directrice déléguée du Centre Hospitalier de Saint-Julien-en-Genevois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2221-1 et suivants, et R. 2221-1 et suivants,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu la délibération n° DEL 2025-008 du 11 mars 2025,

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Article 1 :**

Désigne comme membre du conseil d'exploitation de la régie du centre municipal de santé de la commune de Viry, représentant de la société civile, Madame Marie-Christine DEGILA, directrice déléguée du Centre Hospitalier de Saint-Julien-en-Genevois au sein du CHANGE.

---

**Article 2 :**

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toute mesure, et signer tout document, permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Résultat du vote :

Pour : 19 voix	Contre : 00 voix	Abstention : 00 voix
----------------	------------------	----------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme  
Le Maire,

La Secrétaire,  
Alexandra BERON

Signé le 28/05/2025

Signé le 28/05/2025

Laurent CHEVALIER